

COVID-19: SOUS LA PRESSION, LE GOUVERNEMENT APPORTE DES SOLUTIONS AUX PARENTS OBLIGES DE GARDER LEURS ENFANTS

Sous la pression des organisations syndicales et face à l'incompréhension des parents, le gouvernement est amené à s'engager à apporter des solutions aux parents n'ayant pas d'autre choix que de s'arrêter de travailler pour garder leurs enfants **en raison de la fermeture de leur crèche, classe, école ou collège**, ou encore lorsque leurs **enfants** sont **identifiés** par l'Assurance Maladie **comme** étant **cas-contact** de personnes infectées.

Ainsi, les parents qui sont dans l'impossibilité de télétravailler pourront bénéficier d'un revenu de remplacement dès le premier jour de leur arrêt de travail, et au plus tard jusqu'à la fin de la période d'isolement :

- Les salariés du secteur privé seront placés en situation d'activité partielle ;
- Les travailleurs indépendants et les contractuels de droit public bénéficieront d'indemnités journalières après avoir déposé leur déclaration sur la plateforme : declare.ameli.fr ;
- **Les fonctionnaires seront placés en autorisation spéciale d'absence (ASA)**

Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#)